

Délibération 6/2021

Comité Syndical Lozère Numérique

Le 18/05/2021 à 9h00 s'est tenue à la Salle Urbain V, Chemin Saint Ilpide, Mende 48000, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 11/05/2021.

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 36

Absent(e)s : 116

Pouvoirs : 4

Étaient présents :

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

10 JUIN 2021

BUREAU DU COURRIER

1. Monsieur Jérôme BOUCHET représentant titulaire de la commune d'Allenc,
2. Monsieur Gilbert COMMANDRE représentant titulaire de la commune d'Altier,
3. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
4. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges,
5. Monsieur Francis BERGOGNE représentant titulaire de la commune de Barjac,
6. Monsieur Jérôme GALTIER représentant suppléant de la commune de Bassurels,
7. Madame Sonia CHATEAUNEUF représentante titulaire de la commune de Bel Air Val d'Ance,
8. Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
9. Monsieur Sébastien ROL représentant titulaire de la commune du Chastel Nouvel,
10. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
11. Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
12. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
13. Monsieur Rémy PRANLONG représentant titulaire de la commune de Laval du Tarn,
14. Monsieur Christian ROUX représentant titulaire de la commune du Collet de Dèze,
15. Monsieur Henri MUNIER représentant titulaire de la commune du Malzieu-Ville,
16. Monsieur Christian ALARIC représentant titulaire de la commune du Meyrueis,
17. Madame Laura DIET représentante titulaire de la commune de Mont Lozère et Goulet,
18. Monsieur Magali MOURGUES représentant suppléante de la commune Monrodat,
19. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
20. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
21. Monsieur René CAUSSE représentant titulaire de la commune de Pourcharesses,
22. Madame Fabienne BOBONE représentante suppléante de la commune de Prévencières,
23. Monsieur Désiré ROPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bazile,
24. Monsieur André FERRIER représentant suppléant de la commune de Saint Étienne du Valdonnez,
25. Madame Agnès SIGNORET-MASCLAUX représentante titulaire de la commune de Saint Frézal d'Albuges,
26. Monsieur Christian VIGIER représentant titulaire de la commune de Saint Germain du Teil,
27. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
28. Madame Denise SORIANO représentante titulaire de la commune de Saint Martin de Lansuscle,
29. Madame Nicole FIRMIN représentante titulaire de la commune de Saint Pierre de Nogaret,
30. Monsieur Morgan CLERMON représentant titulaire de la commune de Saint Privat de Vallongue,
31. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Héléne,
32. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas,
33. Madame Sophie MALIGE représentante suppléante du Département de la Lozère,
34. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
35. Monsieur Rémy ANDRE représentant suppléant du Département de la Lozère,
36. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles ayant donné pouvoir à Monsieur Alain RAYNALDY, représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
2. Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vébron ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
3. Madame Véronique BOYER représentante titulaire de la commune de Cassagnas ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
4. Madame Viviane MAS représentante titulaire de la commune de Saint Jean la Fouillouse ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

OBJET : Élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la commission de délégation service public du groupement de DSP Aveyron-Lot-Lozère

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère CP_16_163 en date du 22 juillet 2016 relative à la constitution d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation et l'exécution d'une délégation de service public relative à la construction et à l'exploitation d'un réseau à très haut débit et mise en place de la DSP ;

Vu les statuts du syndicat mixte Lozère Numérique approuvé en CDCI le 8 décembre 2017 ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental de la Lozère en date du 21 juillet 2017 approuvant le principe de la création d'un syndicat mixte numérique qui portera le réseau d'initiative publique à très haut débit, et ses statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF - BICCL- 2017 – 348 – 0004 du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PAP- PREF-BICCL-2019-108-0001 du 18-04-2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique et abrogeant l'arrêté préfectoral n° PREF - BICCL- 2017 – 348 – 0004 du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;

Vu l'article L. 1411-5 du CGCT ;

Vu la délibération 3/2021 du Syndicat Mixte Lozère Numérique relative à l'élection de la commission de délégation de service public ;

Vu l'absence de Madame Sophie PANTEL, Présidente du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;

Vu l'article 10.3 des statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique stipulant « *L'intérim du Président en cas d'empêchement de ce dernier est assuré par le 1^{er} vice président ou à défaut par un des vice-présidents désigné par le Président.* »

Monsieur Robert AIGOIN, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique indique que l'article 7 de la convention constitutive du groupement de DSP stipule :

Par analogie aux règles applicables aux groupements de commandes issues de l'article L. 1414-3 du CGCT et aux commissions d'appel d'offres, il est prévu d'instituer une commission de délégation du service public (CDSP) composée :

- d'un représentant élu parmi les Membres ayant voix délibérative de la CDSP de chaque membre du groupement qui dispose d'une telle commission ;

- d'un représentant pour chacun des autres Membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

La commission sera présidée par le représentant du coordonnateur du groupement. Pour chaque membre, un suppléant sera prévu.

Le président de la CDSP invitera également les personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation, à titre d'expert.

Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CDSP.

La CDSP pourra également être assistée par des agents des Membres du groupement compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de DSP.

Le comptable du coordonnateur du groupement, ainsi qu'un représentant du ministre chargé de la concurrence pourront participer, avec voix consultative, aux réunions de la CDSP, lorsqu'ils sont invités. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Le titulaire de la convention de DSP est choisi par la CDSP en application des règles prévues par l'article L. 1411-5 du CGCT.

La Commission Permanente du Département de la Lozère avait nommé par délibération Monsieur Henri BOYER comme titulaire à la commission de délégation service public et Madame Sophie PANTEL comme suppléante, il convient donc de procéder à de nouvelles nominations.

Après avoir enregistré les candidatures de Monsieur Gilbert FONTUGNE en tant que représentant titulaire du Syndicat Mixte Lozère Numérique à la commission de délégation service public du Groupement de Délégation de Service Public Aveyron Lot Lozère

Le Comité Syndical ayant décidé à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.
Vu le résultat du vote à main levée :

Votants : 36 votants et 4 pouvoirs soit 244 voix

Exprimés : 244 voix

Pour : 244 voix

Contre : zéro voix

Abstention : zéro voix

Monsieur Gilbert FONTUGNE est élu représentant titulaire du Syndicat Mixte Lozère Numérique à la commission de délégation service public du Groupement de Délégation de Service Public Aveyron Lot Lozère

Après avoir enregistré les candidatures de Monsieur Michel REYDON en tant que représentant suppléant du Syndicat Mixte Lozère Numérique à la commission de délégation service public du Groupement de Délégation de Service Public Aveyron Lot Lozère

Le Comité Syndical ayant décidé à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.
Vu le résultat du vote à main levée :

Votants : 36 votants et 4 pouvoirs soit 244 voix

Exprimés : 244 voix

Pour : 244 voix

Contre : zéro voix

Abstention : zéro voix

Michel REYDON est élu représentant suppléant du Syndicat Mixte Lozère Numérique à la commission de délégation service public du Groupement de Délégation de Service Public Aveyron Lot Lozère

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

10 JUIN 2021

BUREAU DU COURRIER

La Présidente du Syndicat Mixte,
Sophie PANTEL



